



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA MISSION COMPLETE D'ETUDES ET DIRECTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE PREPARATION PROFESSIONNELLE (INPP)

Référence du poste : PRESTINT/04/DG/INPP/KIN/2024

Date de publication : **17 octobre 2024**

Date de clôture : **15 novembre 2024**

Financement : **Fonds propres**

1. Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés approuvé par avis de non objection de la Direction Générale de Contrôle et Marchés Publics (DGCMP).
2. L'INPP se finance essentiellement par la cotisation patronale (85% de son budget) dont il assure le recouvrement. Cette ressource est en augmentation grâce à la croissance économique et à l'amélioration des taux de recouvrement. Elle est le garant de la pérennité de l'INPP qui peut compter sur cette ressource régulière pour son fonctionnement. Cette stratégie de croissance nécessite également d'avoir un patrimoine suffisant en infrastructure, en équipements et disposer des ressources qualifiées. C'est dans ce cadre que l'INPP a mobilisé des fonds afin de financer le recrutement d'un consultant (firme) pour la mission complète d'études et direction des travaux de construction et d'aménagement du bâtiment de la direction générale de l'INPP.
3. Les services prévus au titre de ces prestations comprendront :
 - a. La conception architecturale en prenant en compte des mesures environnementales et sociales ;
 - b. Les études d'ingénierie (topographique, géotechniques, génie-civil et techniques spéciales) ;
 - c. Le contrôle et la surveillance des travaux de construction ;
 - d. La garantie du respect de l'enveloppe budgétaire, de la qualité et de la durée des travaux ;
 - e. La conduite des opérations de réception des travaux.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres (Demande des Propositions) précédé d'un avis à manifestation d'intérêt et ouvert à tous les candidats éligibles et retenus sur la liste restreinte. Les candidats potentiels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées.

5. Profil recherché

Les critères de l'établissement de la liste restreinte sont :

- Prouver que la firme ou le bureau d'études possède des capacités professionnelles. Une déclaration attestant que la firme ou le bureau dispose d'une équipe d'experts disponibles : au moins, un (1) Architecte sénior, un (1) Ingénieur Civil sénior, un (1) environnementaliste junior, un (1) Ingénieur Géomètre-Topographe junior ;

- Prouver que la firme ou le bureau possède une expérience avérée dans le domaine des études des bâtiments d'intérêt public. Une déclaration prouvant que la firme ou le bureau d'études a une telle expérience en citant les missions déjà réalisées qui lui permettent de remplir ces critères (nature de la mission, pays, dates, autorités contractantes et sources de financement) sera présentée. Les expériences dont question sur ce critère concernent celles réalisées, au cours de cinq (5) dernières années pour avoir mené avec succès :
 - o au moins deux (2) missions des études de conception des bâtiments d'intérêt public d'au moins deux (2) étages avec au moins 2.000m² de surface bâtie ;
 - o au moins deux (2) missions de direction des travaux de construction des bâtiments en République Démocratique du Congo ou en Afrique Sub-saharienne.
 - Soumettre les bilans certifiés des trois (3) dernières années qui établissent que la firme ou le bureau d'études est dans une situation financière saine ;
 - Etre en conformité avec la législation congolaise (Identification Nationale harmonisé, RCCM, Affiliation à l'INSS, Affiliation à l'INPP, attestation valant quitus fiscale, Agrément aux ITPR) ;
6. L'INPP invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services précités. Les groupements sont possibles. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.
7. Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure : une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, Ou une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé. En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.
8. L'INPP dressera une liste restreinte de six candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande des Propositions pour la réalisation des services requis. La méthode de sélection sera la Sélection qui combine la Qualité et le Coût.
9. Le candidat intéressé peut obtenir des informations complémentaires, du lundi au vendredi de 9h 00 à 15h00, heure locale de Kinshasa (GMT+1), auprès de l'INPP à l'adresse indiquée ci – dessous :

**Direction Générale de l'INPP, Sous-Direction de Gestion des Projets et Marchés Publics, 6^{ème} rue Limete/industriel, Kinshasa, République Démocratique du Congo, Tel : 00(243)0832359104
E-mail : inppdpm@gmail.com**

10. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, doivent parvenir, de préférence, par courrier ou le cas échéant à l'adresse ci-dessus au plus tard le 15 novembre 2024 à 15 heures précises, heure locale de Kinshasa (GMT+1) et porter clairement la mention :
« AMI/ PRESTINT/04/DG/INPP/KIN/2024 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA MISSION COMPLETE D'ETUDES ET DIRECTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INPP ».

Fait à Kinshasa, le 14/10/2024

Le Directeur Général,

Godefroy-Stanislas TSHIMANGA WA MUNTUABO.



(Handwritten signature in green ink)